

Inauguration de la Supbox, projet lauréat de l'appel «Campus connectés», à l'Hôtel de Région

Mercredi 15 mars, l'Université Rennes 2 inaugure le projet Supbox, lauréat de l'appel national «Campus connectés», qui offre la possibilité aux étudiants en détention de suivre les cours au format numérique, grâce à un micro-serveur qui fonctionne sans accès à internet.

Les journalistes sont invités à 11h.

Merci d'indiquer votre présence en [vous inscrivant ici](#).

En 2021, l'Université Rennes 2 a été lauréate de l'appel à projet national "Campus connectés". L'objectif du projet original porté par l'Université est de permettre aux personnes privées de liberté de suivre un cursus diplômant reproduisant un environnement numérique proche de celui des autres étudiants. Initié à l'Université de Caen, le principe a été repris à l'Université Rennes 2, concernant le centre pénitentiaire des femmes de Rennes, où le projet est en place depuis plusieurs années, et le centre pénitentiaire des hommes à Vezin-le-Coquet.

La formation en prison est un facteur favorisant la réinsertion et la prévention de la récidive et l'Université a un rôle à jouer dans ce domaine en améliorant la qualité de ses formations. La "SupBox" qui donne son nom au projet est un matériel informatique particulier. Basé sur une carte électronique "Raspberry Pi", ce serveur de toute petite taille embarque le même logiciel utilisé pour la plateforme d'e-learning Coursus de l'Université Rennes 2. Il contient les mêmes cours accessibles sur le campus et en ligne pour l'enseignement à distance, mais, particularité en détention, il ne doit pas être connecté à internet. Ce détail pose de réels défis en termes de pédagogie et de mise en œuvre technique.

«Le principal défi consiste en l'adaptation des contenus nécessitant une connexion internet : mettre à jour les liens qui renvoient à une ressource en ligne, demander aux enseignants de proposer une alternative, explique [François Gilbert](#), ingénieur techno-pédagogique au service universitaire de pédagogie (SUP), dédié au développement de ressources numériques en détention. On ne peut pas demander par exemple à une étudiante en centre pénitentiaire d'aller commenter une vidéo YouTube dans le cadre d'un exercice. Pour les examens, tout ce qui relève du contrôle continu ou de l'oral doit également être compatible, éventuellement transformé en devoir écrit.»

Le projet a mobilisé différents acteurs de l'Université: le service commun de documentation s'est fortement impliqué auprès des étudiants en détention à l'occasion des échanges d'ouvrages de la bibliothèque universitaire. La direction des systèmes d'information de l'Université était chargée de la maîtrise d'œuvre de la première version de la Supbox. Enfin, un travail important de soutien et de suivi des contenus pédagogiques a été assuré par le personnel chargé de l'enseignement à distance.

Conformément à l'appel d'offre national, l'Université s'appuie sur les collectivités territoriales : Rennes Métropole et la Région Bretagne. Le projet associe également le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et ses représentants dans les lieux de détention ; et le Ministère de la justice. Rennes 2 travaille en lien étroit avec des partenaires académiques : la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes, Bretagne, Normandie et Pays de Loire, le Rectorat de l'académie de Rennes.

L'événement se tiendra à l'Hôtel de Région Bretagne, salle Anne de Bretagne, 283 avenue du Général Patton à Rennes, en présence notamment de représentants de l'université, du ministère (DEGESIP), de l'administration pénitentiaire, du Rectorat, de la caisse des dépôts et de la Région.